

Procès-verbal de classement n° RS14-047

Reconduction n° 19/1

Etablie conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié

« Valide toutes les extensions de classement liées au procès-verbal de classement »

N/Réf : 26079822 - RA/AC – 19.014

Seule cette reconduction électronique accompagnée de son procès-verbal de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Cette reconduction électronique est conservée au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de cette reconduction électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

A LA DEMANDE DE : **ROCKWOOL France SAS - ROCKFON**
111, Rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

CONCERNANT :

Il s'agit d'une membrane de protection horizontale.

Marque commerciale / Identification : Gamme de panneau acoustique ROCKFON*

DATE DE L'ETUDE : **17/03/2014**

DUREE DE VALIDITE : Ce procès-verbal de classement délivré le **26/05/2014** et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **17/03/2024**

NOTA : passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Remarques : **Sans objet**

Fait à Marne-la-Vallée, le 14 février 2019

Le Responsable de pôle
Division Mécanique et Résistance au feu

Romuald AVENEL